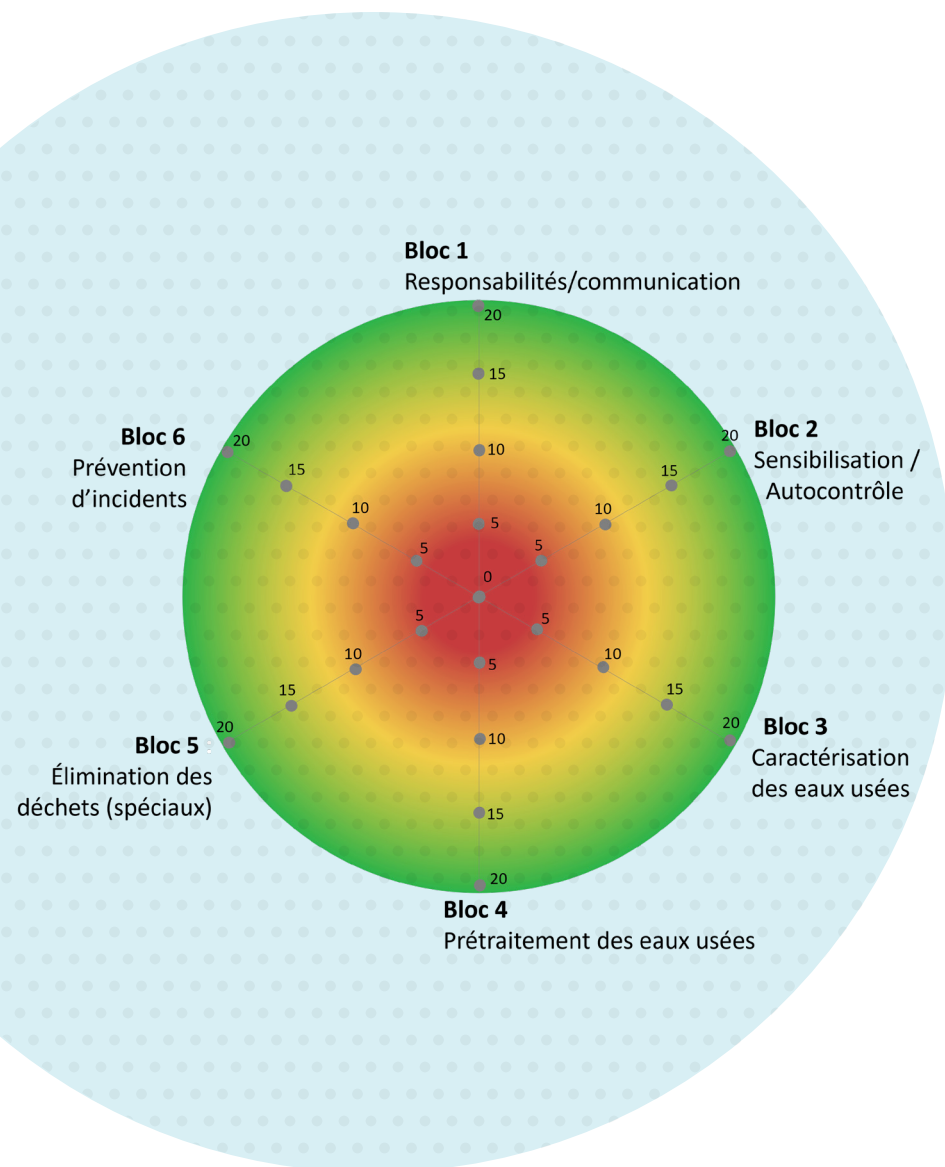


toolbox

PROTECTION DES EAUX DANS
L'INDUSTRIE & ARTISANAT

Diagnostic des eaux usées



L'essentiel en bref

Le diagnostic des eaux usées est une autoévaluation qualitative qui indique comment une entreprise se situe en matière d'émissions potentielles de substances dans les eaux. L'évaluation se base sur des questions portant sur six thèmes. Les résultats incitent à identifier les potentiels d'amélioration au sein de l'entreprise, à fixer des objectifs concrets et à prendre des mesures d'optimisation. Le diagnostic des eaux usées peut également inciter l'entreprise à discuter des résultats et des mesures qui en découlent avec l'autorité d'exécution compétente.

Toolbox

La Toolbox soutient les entreprises et les autorités pour des questions relatives à l'application de la législation sur la protection des eaux dans l'industrie et l'artisanat. Elle élucide des notions juridiques imprécises qui s'appliquent de manière identique à toutes les entreprises et concrétise les exigences ainsi que leur mise en œuvre. Les documents de la toolbox ont le caractère d'un aide-mémoire.



Centre de Compétence (CC)
Industrie et artisanat
Plateforme techniques de
traitement des micropolluants

Mentions légales

La présente publication concrétise les exigences de la législation fédérale relative à la protection des eaux, elle permet une mise en œuvre concrète et uniforme par l'autorité compétente. Elle a été élaborée avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Le VSA décline toutefois toute responsabilité quant à son exactitude, son exhaustivité et son actualité. Toute prétention en responsabilité pour des dommages matériels ou immatériels qui pourraient être causés par l'utilisation et l'application de la présente publication est totalement exclue.

Auteur-es

Pascal Wunderlin, Plateforme VSA «Techniques de traitement des micropolluants», Glattbrugg
Fabienne Eugster, Plateforme VSA «Techniques de traitement des micropolluants», Glattbrugg

Mode de citation recommandé

Auteur: Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA)

Titre: Diagnostic des eaux usées

Sous-titre: Aide-mémoire

Lieu: Glattbrugg

Année: 2026

Éditeur

Verband Schweizer Abwasser- und Gewässerschutzfachleute
Association suisse des professionnels de la protection des eaux
Associazione svizzera dei professionisti della protezione delle acque

Source

VSA, Europastrasse 3, Case postale, CH-8152 Glattbrugg,
Téléphone 043 343 70 70, sekretariat@vsa.ch, www.vsa.ch et <https://micropoll.ch/>

CONTENU

1	Contexte	4
2	Instructions	4
3	Contrôle des eaux usées	5
	Bloc 1 : Responsabilités et communication	5
	Bloc 2 : Sensibilisation et autocontrôle	6
	Bloc 3 : Caractérisation des eaux usées	7
	Bloc 4 : Prétraitement des eaux usées	8
	Bloc 5 : Élimination des déchets spéciaux	9
	Bloc 6 : Prévention des incidents	10
	Vue d'ensemble	11

1 CONTEXTE

Le diagnostic des eaux usées s'adresse en particulier aux entreprises qui produisent des eaux usées dans le cadre de leur production et de leurs activités. Il permet aux entreprises de procéder à une auto-évaluation qualitative. En d'autres termes, il aide les entreprises à identifier leur potentiel d'amélioration et à lancer des mesures d'optimisation internes ou à en déduire des mesures. Ce diagnostic des eaux usées est rempli par la ou les personnes responsables de l'environnement au sein de l'entreprise. L'autorité d'exécution compétente peut également procéder à une évaluation indépendante, par exemple avant un contrôle de l'entreprise ou un entretien annuel, puis comparer son évaluation avec celle de l'entreprise et en discuter.

2 INSTRUCTIONS

Le diagnostic des eaux usées se compose de six blocs comprenant chacun cinq affirmations. Vous êtes invité·e à évaluer chacune de ces affirmations en estimant à quel point elles s'appliquent à votre entreprise. Les catégories suivantes sont disponibles :

- S'applique (= 4)
- S'applique assez (= 3)
- Ne s'applique pas trop (= 2)
- Ne s'applique pas (= 1)

Pour chaque affirmation, vous obtenez un nombre de points en fonction de votre évaluation (le nombre de points correspondant est indiqué entre parenthèses). Vous pouvez reporter le nombre total de points par bloc dans le tableau du chapitre «Évaluation globale».

Les couleurs vert, orange et rouge vous aident à classer votre évaluation. Elles sont interprétées de la manière suivante :

- Vert : votre exploitation est exemplaire. Continuez sur cette voie.
- Orange : votre exploitation présente un potentiel d'optimisation. Abordez-le : discutez des objectifs et des mesures nécessaires en interne et avec l'autorité compétente, puis mettez-les en œuvre.
- Rouge : votre exploitation présente un potentiel d'optimisation significatif. Abordez-le : discutez des objectifs et des mesures nécessaires en interne et avec l'autorité compétente, puis mettez-les en œuvre.

Rempli le :

Rempli par (nom et fonction) :

3 DIAGNOSTIC DES EAUX USÉES

Bloc 1 : responsabilités et communication

	S'applique	S'applique assez	Ne s'applique pas trop	Ne s'applique pas
<i>Points</i>	4	3	2	1
Mon exploitation est en contact régulier (au moins une fois par an) avec l'autorité compétente et la station d'épuration centrale qui traite mes eaux usées. Je connais les sources d'approvisionnement en eau potable situées en aval.				
Mon exploitation dispose d'une autorisation valable en matière de protection des eaux (autorisation de déversement) délivrée par l'autorité compétente. Je connais les prescriptions qui y sont contenues.				
Mon entreprise dispose d'une personne responsable des questions relatives aux eaux usées (p. ex. pour le traitement des eaux usées) ainsi que d'un·e suppléant·e. Cette personne est l'interlocuteur pour les questions internes et externes relatives aux eaux usées, ce que mon entreprise communique en interne, à l'autorité compétente et à la station d'épuration.				
Si mon entreprise introduit de nouveaux processus liés aux eaux usées, la personne responsable des questions relatives aux eaux usées en est informée à un stade précoce et est impliquée dans le processus de planification et de mise en œuvre.				
Si mon entreprise introduit de nouveaux processus liés aux eaux usées, nous demandons à l'autorité compétente les adaptations nécessaires de notre autorisation en matière de protection des eaux à temps.				
<i>Total des points (à transférer dans l'« évaluation globale »)</i>				

Bloc 2 : sensibilisation et autocontrôle

	S'applique	S'applique assez	Ne s'applique pas trop	Ne s'applique pas
<i>Points</i>	4	3	2	1
Nos collaborateur·ice·s sont sensibilisé·e·s aux questions relatives aux eaux usées, notamment grâce à des formations régulières, des campagnes de sensibilisation et des échanges réguliers avec le ou la responsable environnement de l'entreprise.				
Notre ou nos responsables environnement suivent régulièrement des formations continues, en interne comme en externe (p.ex. dans le cadre des cours VSA sur la protection de l'environnement dans les entreprises ¹).				
Notre entreprise met à disposition des ressources humaines et financières suffisantes pour les questions relatives aux eaux usées. Cela signifie que j'accorde une grande importance à la protection des eaux (ainsi qu'à d'autres questions relatives à la protection de l'environnement dans l'entreprise) au sein de mon entreprise.				
Des contrôles internes réguliers sont effectués dans l'entreprise afin de vérifier la mise en œuvre et la réalisation des objectifs en matière de protection des eaux.				
Le responsable environnement de l'entreprise connaît les productions internes (pertinentes pour les eaux usées) et est en contact étroit avec la production.				
<i>Total des points (à transférer dans l'« évaluation globale »)</i>				

¹ Voir <https://vsa.ch/> → formations et congrès

Bloc 3 : caractérisation des eaux usées

	S'applique	S'applique assez	Ne s'applique pas trop	Ne s'applique pas
<i>Points</i>	4	3	2	1
Mon entreprise connaît les composants de ses eaux usées ainsi que les risques qu'elles présentent (p.ex. effets écotoxicologiques et humains) pour la station d'épuration et les eaux.				
Mon entreprise utilise les informations issues de la caractérisation des eaux usées (voir point précédent) pour déterminer la voie d'élimination appropriée (rejet dans les égouts avec/sans prétraitement, élimination en tant que déchets liquides spéciaux).				
Mon entreprise caractérise et évalue les eaux usées qui seront produites à l'avenir par les nouveaux processus de production dès la phase de planification.				
Mon entreprise prend des mesures internes conformes à l'état actuel de la technique (dans les processus de production) afin de produire le moins d'eaux usées possible et de réduire au maximum la quantité de substances qui s'y retrouvent.				
Mon entreprise surveille les paramètres pertinents de ses eaux usées conformément aux prescriptions officielles et aux directives internes complémentaires.				
<i>Total des points (à transférer dans l'« évaluation globale »)</i>				

Bloc 4 : prétraitement des eaux usées

	S'applique	S'applique assez	Ne s'applique pas trop	Ne s'applique pas
<i>Points</i>	4	3	2	1
Mon entreprise traite ses eaux usées à l'aide de procédés de traitement selon l'état de la technique ² qui éliminent les substances contenues dans les eaux usées. Elle se conforme notamment aux prescriptions cantonales et fédérales ainsi qu'aux aide-mémoires et guides du VSA ³ .				
Mon entreprise effectue le prétraitement de ses eaux usées de manière professionnelle. Cela signifie qu'elle suit les instructions du fournisseur de l'installation, vérifie régulièrement si l'installation de prétraitement des eaux usées dispose de suffisamment de produits chimiques, élimine les résidus de manière appropriée et effectue les étalonnages nécessaires des sondes de mesure.				
Mon entreprise contrôle l'efficacité du prétraitement des eaux usées en effectuant régulièrement ses propres analyses et, si nécessaire, en faisant appel à des laboratoires externes. Ces analyses portent également sur les micropolluants ⁴ .				
Les personnes responsables du prétraitement des eaux usées disposent des connaissances techniques nécessaires et ont suivi une formation appropriée (p.ex. dans le cadre des cours VSA sur la protection de l'environnement au sein de l'entreprise ⁵).				
Chaque installation de prétraitement des eaux usées dispose d'une documentation dans les langues nécessaires dont l'emplacement de stockage est connu. La personne responsable consigne en permanence le fonctionnement de l'installation de prétraitement des eaux usées.				
<i>Total des points (à transférer dans l'« évaluation globale »)</i>				

² <https://vsa.ch/fr/Médiathèque/etat-de-la-technique-aide-memoire/>

³ <https://vsa.ch/fr/fachbereiche-cc/industrie-et-artisanat/publications-industrie-et-artisanat/>

⁴ Les micropolluants sont des substances organo-synthétiques. Il s'agit de produits chimiques que les entreprises fabriquent, traitent, emploient ou éliminent. Celles-ci peuvent survenir dans les milieux aquatiques, en étant déversées avec les eaux usées des entreprises épurées par la STEP ou lors de déchargement de canalisations s'il pleut fortement. Elles y sont présentes en faibles concentrations de l'ordre du µg/L ou du ng/L.

⁵ Voir <https://vsa.ch/> → formations et congrès

Bloc 5 : élimination des déchets spéciaux

	S'applique	S'applique assez	Ne s'applique pas trop	Ne s'applique pas
<i>Points</i>	4	3	2	1
Mon entreprise dispose d'une personne et d'un-e suppléant-e chargés de veiller à l'élimination correcte des déchets.				
La personne compétente dans mon entreprise est chargée de déterminer et de documenter correctement les voies d'élimination.				
Cette personne veille également à ce que les entreprises d'élimination externes disposent des autorisations nécessaires.				
Notre responsable des déchets spéciaux suit régulièrement des formations continues dans ce domaine, en interne comme en externe (p.ex. dans le cadre des cours VSA sur la protection de l'environnement au sein de l'entreprise ⁶).				
Nos déchets spéciaux prennent également en compte les composants organiques synthétiques (micropolluants).				
<i>Total des points (à transférer dans l'« évaluation globale »)</i>				

⁶ voir <https://vsa.ch/> → formations et congrès

Bloc 6 : prévention d'incidents⁷

	S'applique	S'applique assez	Ne s'applique pas trop	Ne s'applique pas
<i>Points</i>	4	3	2	1
Mon entreprise a des dispositifs de rétention fonctionnels avec un volume suffisant pour l'eau d'extinction ou les fuites de substances dangereuses. Nous vérifions régulièrement leur bon fonctionnement.				
Mon entreprise a défini des procédures et des voies de communication internes et externes en cas d'incident (p. ex. accident majeur). Nous testons régulièrement ces procédures.				
Nos responsables internes sont également joignables en dehors des heures de bureau et de travail («règlement de piquet»).				
Mon entreprise stocke les substances dangereuses de manière appropriée (voir ici ⁸) et documente les données. Cela signifie que nous... <ul style="list-style-type: none"> • tenons compte des propriétés et des quantités des produits chimiques stockés, • veillons au respect des règles et interdictions de stockage commun, • retirons les emballages vides de l'entrepôt, • avons des dispositifs de protection nécessaires (p.ex. des dispositifs de rétention). 				
Nos centres de transbordement disposent des équipements nécessaires à la protection des eaux (voir ici ⁹). Nous les entretenons régulièrement et vérifions leur bon fonctionnement.				
<i>Total des points (à transférer dans l'« évaluation globale »)</i>				

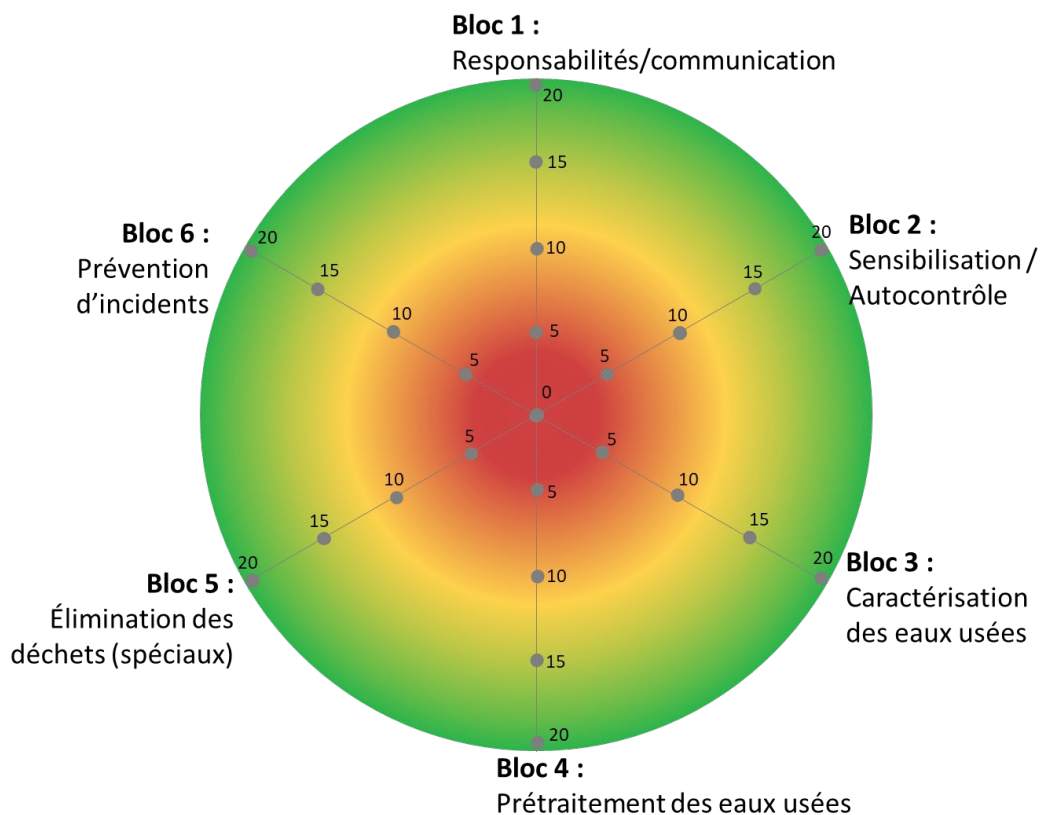
⁷ Les lois et ordonnances relatives à la prévention des accidents majeurs s'appliquent : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/accidents-majeurs/droit/lois-ordonnances.html> L'OFEV a élaboré des aides à l'exécution à ce sujet : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/documentation/publications/accidents-majeurs.html>

⁸ <https://vsa.ch/fr/Médiathèque/entreposage-des-matieres-dangereuses-guide/>

⁹ <https://vsa.ch/fr/Médiathèque/securisation-et-evacuation-des-eaux-des-places-de-transbordement-de-marchandises-guide/>

Évaluation globale

Veillez reporter le total des points obtenus dans chaque bloc dans le tableau ci-dessous, dans le bloc correspondant. Vous obtiendrez ainsi le profil de votre entreprise en matière de gestion des eaux usées.



Pour rappel : les couleurs vert, orange et rouge vous aident à classer votre évaluation. Les trois couleurs sont interprétées comme suit :

- Vert : votre entreprise est exemplaire. Continuez sur cette voie.
- Orange : votre entreprise présente un potentiel d'optimisation. Abordez-le : discutez des objectifs et des mesures nécessaires en interne et avec l'autorité compétente, puis mettez-les en œuvre.
- Rouge : votre entreprise présente un potentiel d'optimisation significatif. Abordez-le : discutez des objectifs et des mesures nécessaires en interne et avec l'autorité compétente, puis mettez-les en œuvre.

Reconnaissez-vous votre entreprise ?

Ce diagnostic des eaux usées constitue une auto-évaluation qualitative et vous donne des indications sur la manière dont votre entreprise est classée en termes d'émissions potentielles de substances dans les eaux. Ces résultats sont là pour vous inciter à identifier les potentiels d'amélioration dans votre entreprise, à fixer des objectifs concrets et à lancer des mesures d'optimisation ou à en déduire des mesures. Le diagnostic des eaux usées doit également vous inciter à discuter des résultats et des mesures qui en découlent avec l'autorité d'exécution compétente.

Vous avez des questions ? Nous sommes là pour vous aider : info@micropoll.ch